

COMPTE RENDU DE LA REUNION ENTRE LES PARENTS D ELEVES ET LA MUNICIPALITE

A la suite des remarques remontées au Conseil D'Ecole par les parents d'élèves concernant les questions en lien avec la municipalité et transmise à Monsieur le Maire en amont de ce conseil. Les parents d'élèves ont été conviés à une réunion avec la municipalité par un mail de Monsieur Le Maire en date du 19 mars 2024 et ayant comme ordre du jour l'organisation scolaire et périscolaire.

Membres présents :

- Monsieur Le Maire Philippe CLAUDON
- Madame Gisèle BOMONT : 1ere adjointe
- Monsieur Dominique ANDRE : 2^{ème} adjoint
- Monsieur Max COLOMBAIN : 3^{ème} adjoint
- Madame Laura DUCHENE : Conseillère municipale
- Madame Annick DURUPT : Conseillère municipale
- Madame Delphine GRAVIER : Conseillère municipale
- Madame Sandra THOMAS : Conseillère municipale
- Madame Justine AUGIER : Représentant des parents d'élèves titulaire
- Madame Aurélie HEINZ : Représentant des parents d'élèves titulaire
- Madame Céline LAMIRAL : Représentant des parents d'élèves titulaire
- Madame PETITJEAN Maryse : Représentant des parents d'élèves titulaire

Monsieur Le Maire ouvre la réunion en rappelant le but de celle-ci. A la suite du mail reçu avec les demandes des parents il fut interpellé par les remarques des parents. En effet différents points et questions ont été remontés et en fin de mail l'implication de la municipalité pour la conservation de l'école de Bellefontaine a été mise en doute ce à quoi Monsieur Le Maire a voulu répondre par le biais de cette réunion.

Un point est fait sur le budget global de la Mairie tout service confondu il est de 800 000 € sur celui-ci 250 000 € sont destinés à l'école. Un détail oral nous a été transmis :

- 145 000 € sont dédiés au personnel de la Mairie mis à disposition de l'école (ATSEM) et du périscolaire (Cantine + Garderie)
- 44326 € pour la cantine (prise en charge par la Mairie de la moitié des repas le reste est à la charge des parents)
- 10 000 Fuel
- Prise en charge des fournitures scolaires (photocopieur, cahier, crayon, équipement divers)

La prise en charge des transports est également soulignée ainsi que la participation à la classe de mer.

Par ce détail, la Municipalité montre son engagement financier auprès du groupe scolaire.

Les parents d'élèves soulignent que les parents ne sont pas au courant de l'engagement financier de la mairie malgré la mise à disposition des comptes rendus du Conseil d'Ecole sur le site de l'école. De ce fait un compte rendu sera envoyé individuellement à chaque famille par mail.

Concernant le manque d'implication, il était également physique pour les parents. Et l'absence de la municipalité à certains événements ont été remarqués. Le conseil municipal nous rappelle leur charge et leur planning qui n'est pas toujours en adéquation avec les différentes manifestations. De plus, Monsieur Le Maire trouve que la « reconnaissance » des parents n'est pas toujours présente, pas de bonjour, pas de merci, pas d'invitation.

Les parents d'élèves demandent une meilleure communication entre l'association, l'école et les parents un consensus est approuvé sur ce point. Monsieur Le Maire se réengage et confirme son choix de préserver l'école de Bellefontaine. Une fermeture de classe ou d'école n'est pas en projet et n'est pas souhaité par la Commune.

Il est rappelé à tous les invités que les Conseils Municipaux sont ouvert à tous, et pour comprendre les budgets et en être informés les habitants de Bellefontaine peuvent y assister.

Après cette précision, les autres questions des parents sont abordées :

Concernant le problème de chauffage (trop chaud ou trop froid) la source du problème a été identifiée, il s'agit de la sonde qui est située dans le couloir. Un déplacement de celle-ci est prévu afin de pallier ce problème.

De plus, le remplacement de la chaudière au fuel est budgétisé. Des chaudières aux pellets viendront remplacer cette chaudière et permettront de desservir la salle polyvalente et le complexe scolaire.

La classe de Mme AEBY sera déplacée, le « bungalow » n'est pas correctement isolé, et des fuites d'eau sont apparues. La rénovation serait trop coûteuse. La classe sera déplacée dans le bâtiment en dur où une classe est libre. Les parents d'élèves demandent si l'équipe enseignante est au courant la réponse donnée est oui.

Les parents d'élèves profitent de cette annonce pour demander s'il serait possible d'avoir une partie ombragée à la place du bâtiment. La demande est comprise et notée mais la mise en œuvre sera rediscutée et budgétisée. La faisabilité de ce projet ne sera pas avant 2026.

Le problème de nettoyage est également relevé par les parents. Un manque de nettoyage quotidien a été remarqué par les parents comme pouvant être la source des fortes épidémies de cet hiver. Le conseil municipal se rapproche de l'équipe périscolaire pour savoir la fréquence de nettoyage, il lui est répondu que les tables et les toilettes sont nettoyés tous les jours et que les poubelles sont vidées à la même fréquence. En ce qui concerne le récurage des sols il est fait une fois par semaine. Le conseil est d'accord pour dire que la fréquence n'est pas suffisante et sera remontée à 2 fois par semaine.

Une demande a été faite pour avoir le menu pour 15 jours. C'est déjà en place mais il est rappelé que celui-ci est sujet à modification.

Concernant Marie Claire, Monsieur le Maire confirme l'arrêt du contrat de celle-ci jusqu'en juin. Il s'agit de contrat à la semaine, il n'est pas encore décidé d'un nouveau contrat pour l'année 2024-2025. Et ce point concerne la gestion RH de la Mairie qui ne nécessite pas d'explication tant qu'une personne remplaçante est prévue.

Le nombre de vélo est insuffisant et en mauvais état. Un état des lieux du parc à vélo est demandé.

Des dessins étaient envisagés dans la cour, après consultation des parents d'élèves ceux-ci seront mis en place avec la participation des élèves pour la création de pochoirs. Les fournitures de peinture et de main d'œuvre pourront être fournies par la municipalité.

Les parents d'élèves profitent de cette réunion pour demander s'il était possible d'envisager la création d'un « parc de jeux » au sein de la commune. Ce qui pourrait être un atout pour celle-ci et pour l'école. Monsieur le Maire approuve mais des devis ont déjà été demandés et le budget à allouer pour celui-ci est conséquent. Pour le moment les finances ne le permettent pas.

En conclusion, la Municipalité rappelle qu'elle désire garder son école et ses habitants. En aucun ils ne sont pas impliqués dans la vie scolaire. Les parents d'élèves sont satisfaits de cette réponse et espère une meilleure communication entre tous les intervenants scolaires (enseignants, municipalité et municipalité)

Les questions et remarques seront de nouveaux abordés au Conseil D'Ecole. Une demande sera fait pour que ce compte rendu soit inclus dans le compte rendu du Conseil d'Ecole.

Les parents d'élèves.